

1er décembre 2016

A la défense des droits de tous et toutes

Les métallos et retraités de Stelco demandent justice, pas l'injustice de la loi sur les arrangements avec les créanciers!



La bannière des métallos du local 1005 à la parade de la Fête du travail le 5 septembre 2016

A la défense des droits de tous et toutes

- Les métallos et retraités de Stelco demandent justice, pas l'injustice de la loi sur les arrangements avec les créanciers!
- Les négociations secrètes à Stelco sont prolongées jusqu'en 2017
- Les métallos de Hamilton disent: Ne touchez pas à nos pensions!
- Les Hamiltoniens célèbrent le 110e anniversaire de la grève pour le transport en commun
- Grève des travailleurs du pont Blue Water en Ontario
- Les cols bleus de Montréal annoncent un plan de recours collectif contre la ville si elle suspend l'indexation des pensions des retraités
- Le Code des relations de travail est le bon choix pour les travailleurs universitaires de l'Alberta - *Dougal McDonald*

A la défense des droits de tous et toutes

Les métallos et retraités de Stelco demandent justice, pas l'injustice de la loi sur les arrangements avec les créanciers!



Une entente secrète entre US Steel et l'investisseur américain Bedrock dans le cadre du processus de protection de faillite de Stelco inquiète beaucoup les métallos et les retraités. Il ne peut y avoir de justice quand ceux qui détiennent un immense pouvoir économique et politique complotent dans le dos de ceux qui sont directement touchés. Le secret s'étend aux médias de masse qui diffusent rumeur après rumeur à propos d'une entente imminente pour sortir US Steel Canada (anciennement Stelco) du processus régi par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Ils disent que ce sera une « bonne » entente mais la réalité est que les travailleurs, les retraités et les communautés affectées vont devoir réagir sans préparation à l'annonce surprise d'une entente qui aura été finalisée dans les menus détails par des intérêts privés et étrangers, par des gens qui ne vivent pas et ne travaillent pas dans les communautés concernées en Ontario. La raison du secret est précisément qu'on veut imposer une décision en tenant un fusil à la tempe de ceux qui sont directement touchés car, quoi qu'on dise, c'est de la liquidation complète avec des pertes énormes qu'il s'agit en fin de compte.

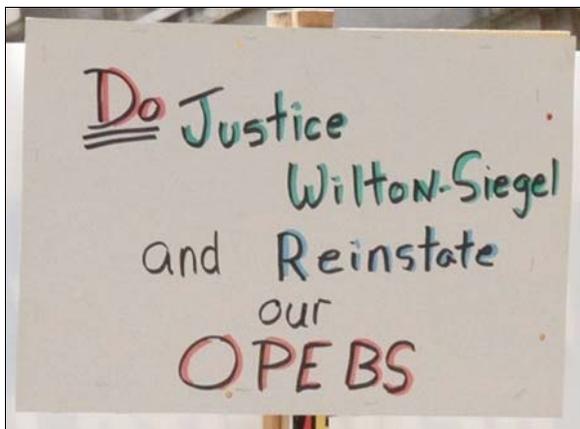
Et d'ailleurs, à quoi bon tout ce secret quand on sait que pas une seule entente conclue avec la compagnie et le gouvernement provincial n'a été respectée dans le passé ? Ces ententes ne valent rien. La compagnie, le gouvernement et les tribunaux les changent comme bon leur semble. Il est inadmissible que le tribunal de la LACC libère la compagnie de son obligation de rembourser le prêt de 150 millions \$ du gouvernement ontarien, de rembourser les taxes municipales non payées, de défrayer le nettoyage des terrains pollués et de garantir les pensions et autres prestations qui sont dues aux travailleurs. Où est le secret ? Ou bien la compagnie et le gouvernement respectent leurs engagements, ou bien ils s'arrangent pour s'en sauver.

Une des rumeurs qui circulent est que les pensions vont être retirées du bilan financier de Stelco comme le demande le nouveau propriétaire américain. Le fonds de pensions recevra en échange les terrains de Stelco en fiducie. Ce serait, dit-on, une entente qui pourrait convenir aux retraités puisque les recettes de la vente des terrains pourraient servir à renflouer la caisse de retraite... mais pas pour tous les retraités.

D'abord, qu'est-ce qui garantit que les recettes de la vente des terrains seront suffisantes pour payer les prestations déterminées des retraités ? Si les terrains valent tant, pourquoi l'oligarque investisseur veut-il les donner aux retraités en échange du retrait des pensions du bilan financier ? Pourquoi ne pas maintenir les pensions dans le bilan financier et faire un coup d'argent avec la vente des terrains à la pièce ? La réponse est sans doute que les terrains n'ont pas tant de valeur que cela et qu'ils sont probablement en très mauvais état du point de vue environnemental.

Il semble évident que la première chose à faire avant que les médias ne se répandent en éloges sur cette proposition est d'avoir une évaluation indépendante de l'état et de la valeur de ces terrains, pour qu'on puisse prendre une décision informée. Par ailleurs, le retrait des pensions du bilan financier rendrait permanente la discrimination envers les nouveaux employés qui n'auront pas droit au régime actuel à prestations déterminées.

Une autre rumeur est qu'une majorité d'employés n'auront pas droit à tous les avantages postérieurs à l'emploi, que les complotiers envisagent un système à deux paliers et même la possibilité d'en priver complètement les nouveaux employés pour diviser les travailleurs et briser leur résistance. Quoi qu'il en soit, pour les oligarques il s'agit nécessairement de profiter de la situation pour faire un coup d'argent. Il n'y a pas de doute que c'est le but du nouvel investisseur Bedrock, tout comme c'était le but de ceux qui se sont emparés de Stelco durant la protection de faillite de 2016 et qui un an plus tard se sauvaient avec un butin de 1,2 milliard \$.



environnementales et autres.

D'autre part, le tribunal de la LACC a injustement permis à US Steel Canada de cesser de verser les bénéfices postérieurs à l'emploi aux retraités. Cela exerce une pression énorme sur les retraités qui sont souvent pris avec des problèmes de santé. Plusieurs d'entre eux, sous l'effet stressant d'une situation semblable, pourraient opter pour toute entente qui promet d'alléger leurs angoisses, même si cela laisse planer de graves incertitudes pour l'avenir. Ceux qui ont le pouvoir économique et

November 28, 2016



USW 1005 CCAA Court Update

Another Secret Deal?

We will be attending Court Wednesday NOV 30, 2016 @ 10:00am, we have a school bus leaving the Union Hall at 7:00 am. Please call the hall to confirm your seat or email the address below to reserve your seat on the bus
info@uswa1005.ca

The following motions are scheduled to be heard in court.

- **Stay extension until Mar 31st 2017,**
- **PSA (Potential Sales Agreement)**
It is tentative for Wednesday

Local 1005 has asked for the sales agreement that is being worked on and has been denied, it is Secret!

This is outrageous

We all remember the last secret deal where the Hedge Funds made 1.2 Billion and now we are having more secret talks where another fortune will likely be made, the workers both past and present will take the hit or be hung out to dry.

For more info, please call the hall at 905 547 1417

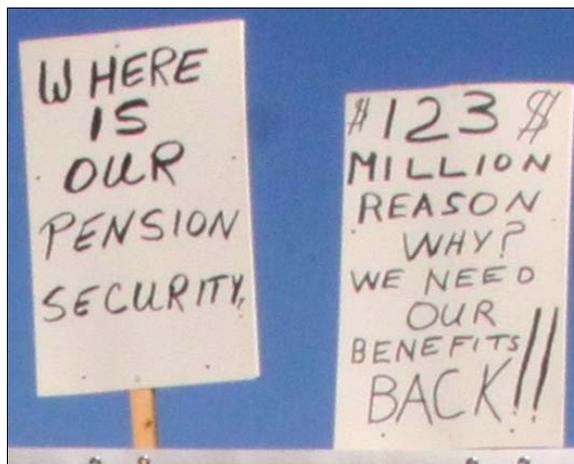
cliquer sur l'image pour l'agrandir

politique d'imposer leur volonté refusent depuis le début de divulguer le contenu et le but des négociations. Une évaluation honnête des enjeux par tous les groupes concernés doit être le point de départ des négociations, plutôt que d'être sacrifiée sur l'autel d'un processus corrompu.

Une chose est certaine : cela ne peut pas être la façon de faire dans une société moderne. Ce n'est plus acceptable que ceux qui sont directement touchés n'aient pas accès aux faits et n'aient pas un droit de regard sur les choses qui les concernent gravement, qui ont des répercussions directes sur leur vie et leur sécurité. Cela ressemble davantage à l'autocratie et ce n'est certainement pas de la démocratie.

Un arrangement ourdi dans le secret, derrière des portes closes, entre différents groupes d'investisseurs-oligarques américains agissant de connivence, pour s'échanger entre eux des avoirs productifs canadiens, pour s'en enrichir et se soustraire aux obligations sociales, cela ne doit pas passer ! L'approbation d'une telle entente par un tribunal de faillite qui joue depuis le départ un rôle antisocial et répréhensible est également honteuse. L'exclusion de ceux qui ont travaillé et produit toute leur vie des prises de décisions qui les concernent est une injustice et une activité scandaleuse qui ne doit pas être permise dans une société civilisée moderne. Toutes les décisions dans cette affaire doivent viser d'abord et avant tout à leur remettre ce qui leur appartient de droit.

Les rumeurs et les tractations secrètes, à l'insu des personnes directement concernées, sont des façons de faire inacceptables. Le processus lié à la loi sur les arrangements avec les créanciers a été créé spécifiquement pour permettre à de riches oligarques de faire des gros coups d'argent aux dépens des travailleurs et de leurs communautés. On le voit dans l'incohérence et l'absurdité de la décision de récompenser la partie « en faillite », US Steel, en lui versant la somme de 126 millions \$ à titre d'« emprunt fait à lui-même » dans la personne de sa filiale canadienne US Steel Canada ! Ces manoeuvres introduisent l'injustice et le déséquilibre et ne devraient jamais être permises dans le Canada d'aujourd'hui. Tout le processus de la LACC est irréparable et doit être abandonné. Il n'y a rien à négocier quand les prémisses sont inacceptables.



Il faut repartir à zéro avec une discussion franche et ouverte sur les difficultés financières de Stelco et sur l'ensemble de l'industrie canadienne de l'acier, sur les alternatives pour respecter les obligations sociales envers les métallos, les retraités, les communautés et l'environnement. Toutes les possibilités doivent être mises sur la table et on doit reconnaître au départ que personne n'a le droit de négocier l'élimination de ce qui appartient de droit aux travailleurs et à la municipalité.

***Les métallos et retraités de Stelco demandent justice,
pas l'injustice de la loi sur les arrangements avec les créanciers !
Discutons d'alternatives qui servent les travailleurs, les retraités, l'économie
et l'ensemble des Canadiens !
Stelco doit continuer de produire !***



Les négociations secrètes à Stelco sont prolongées jusqu'en 2017

Quarante métallos et retraités de Stelco et supporters sont arrivés à Toronto en autobus pour participer aux audiences du 30 novembre. Le tribunal de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) se penchait sur une motion pour prolonger la protection de faillite de US Steel Canada jusqu'au 31 mars 2017. Étaient présents des membres passés et présents de l'exécutif de la section locale 1005 du Syndicat des métallos de Hamilton, des membres de l'exécutif de la section 8782 à Lake Erie, des métallos et des retraités de la section 1005 et des métallos de MANA.

Maître R. Paul Steep qui représente US Steel Canada (USSC) a ouvert les procédures en présentant les arguments en faveur du prolongement des procédures. Il a dit que les négociations avec Bedrock vont bon train sans toutefois vouloir divulguer quoi que ce soit à leur sujet. Il a dit que USSC était dans une bonne situation financière et que les prévisions permettent de croire qu'un prolongement des procédures n'aurait pas d'impact sur la compagnie. La motion écrite qu'il a déposée brosse un tableau tout en rose de la santé financière de la filiale canadienne de US Steel et fait valoir qu'il ne sera pas nécessaire de créer un fonds du débiteur-exploitant car les recettes des ventes et les perspectives sont bonnes. La motion omet de dire que cet argent devrait normalement servir à financer les obligations sociales légitimes de la compagnie envers les retraités, que le tribunal de la LACC a annulées. Elle omet aussi de préciser si une partie de ces revenus irait à la caisse de retraite, qui est gravement sous-financée.

Rob Staley, l'avocat du contrôleur de la LACC, est ensuite intervenu en faveur de la motion. Il a invoqué le récent rapport du contrôleur pour prouver que USSC est dans une bonne situation financière. Il a dit que certains partenaires à la négociation ont besoin d'un peu plus de temps pour atteindre une solution satisfaisante. Il a dit lui aussi que les perspectives financières de la compagnie sont bonnes. Maître Staley a expliqué qu'une convention de rachat d'actions est en train d'être négociée entre USSC et Bedrock et qu'il faut du temps pour la préparer.

Maître Michael Barrack, qui représente U.S. Steel, la compagnie mère, a dit que le prolongement ne devrait être que de un mois. USS a dit plusieurs fois qu'elle veut compléter la procédure le plus rapidement possible pour éviter toute perte non nécessaire des avoirs de la compagnie qu'elle désire utiliser dans ses usines aux États-Unis. Il a dit que son client croit que le tribunal devrait surveiller davantage les activités des différentes parties aux négociations et voir au maintien des échéances. Selon lui les négociations avec Bedrock sont affectées par le marché de l'acier et il faut en tenir compte avant de rendre sa décision sur l'échéance. Aucun des avocats de ces compagnies n'a cru bon que les négociations sur l'avenir de Stelco soient ouvertes et qu'on permette la participation de ceux qui sont les plus directement touchés, les métallos, les retraités et les communautés qui sont angoissés par l'attente et qui ont beaucoup d'alternatives à proposer pour le bien de l'industrie de l'acier, de l'économie régionale et de l'édification nationale.

Le juge Herman Wilton-Siegel a accordé la motion de prolongement mais s'est également dit d'accord avec l'avocat de US Steel concernant une plus grande surveillance des activités des participants. Il a dit qu'il fallait organiser plusieurs conférences préparatoires, dont une avant la fin de l'année. Les conférences préparatoires se tiennent dans le secret et aucun communiqué n'est émis.



Les métallos de Hamilton disent: Ne touchez pas à nos pensions!



Le 25 novembre, 200 métallos, retraités, employés salariés de Hamilton et leurs familles et partisans se sont rassemblés devant le bureau du député Ted McMeekin à Waterdown en Ontario. La section locale 1005 du syndicat des Métallos (USW) a lancé l'appel à venir dire au gouvernement de l'Ontario que les métallos et leurs alliés disent Non ! à une autre entente secrète par laquelle un fonds de placement spéculatif viendra acheter Stelco pour la revendre pour faire un coup d'argent pendant que les travailleurs sont laissés pour compte.

Au rassemblement, Gary Howe, qui est président de la section locale 1005, a dit que la dernière fois que Stelco était sous la protection de la faillite avec la *Loi sur les arrangements avec les*

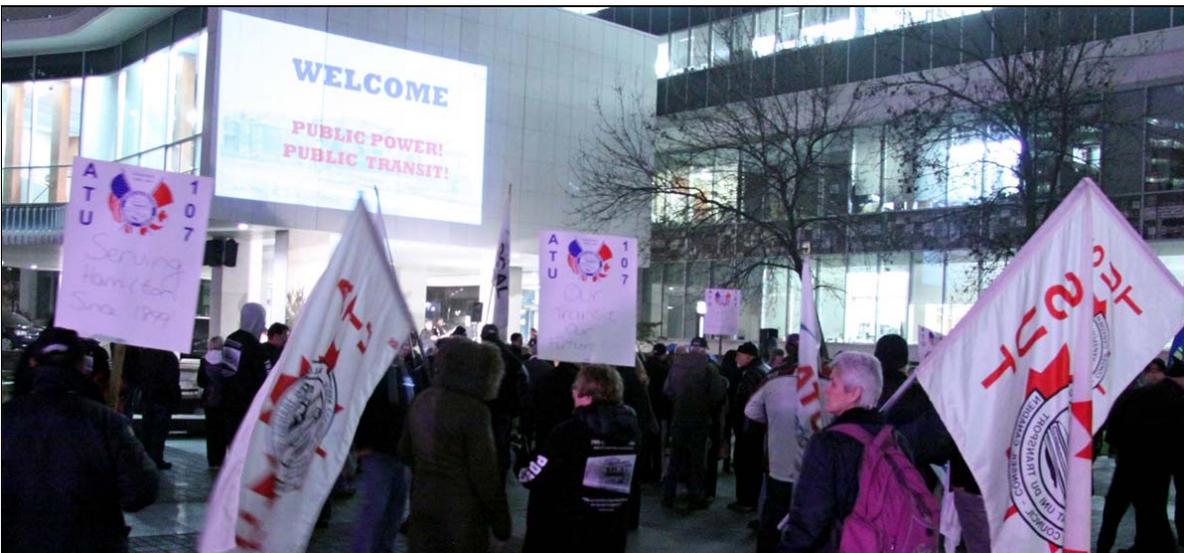
créanciers des compagnies (LACC), les fonds de placement spéculatif se sont enfuis avec 1,2 milliard \$ de la valeur produite par les travailleurs. Le gouvernement de l'Ontario a aidé et encouragé le propriétaire actuel, US Steel, à sous-financer les régimes de retraite à hauteur de 800 millions \$ pendant que les tribunaux de la LACC sont intervenus pour nier aux retraités les prestations qui leur reviennent de droit. Il a demandé à tous de remplir l'autobus pour assister à la prochaine audition de la cour de la LACC (à Toronto le 30 novembre). Gary a dit que la position de la section locale n'a jamais changé : « Notre demande est : Des emplois ! Des pensions et des Avantages sociaux ! C'est le message que nous amenons à la cour le 30 novembre. »

Tim Huxley, un salarié à la retraite, a parlé de l'action concertée des salariés et des travailleurs syndiqués pour garantir leur droit aux pensions qu'ils ont gagnées.

Anthony Marco, président du Conseil du travail du district de Hamilton, et Steve Weller, président de la section locale 7135 des Métallos (National Steel Car), ont parlé en solidarité avec les métallos de la section locale 1005, promettant leur soutien à sa juste lutte pour les emplois, les pensions et les avantages sociaux.



Les Hamiltoniens célèbrent le 110e anniversaire de la grève pour le transport en commun



Le 24 novembre était le 110e anniversaire de la manifestation de 10 000 personnes à Hamilton en appui aux travailleurs du Amalgamated Transit Union (ATU) en grève en 1906. Le syndicat a organisé un rassemblement devant l'Hôtel de Ville de Hamilton pour commémorer l'événement et rappeler la demande des travailleurs du transport. Le réseau de transport public de Hamilton est centré sur le tramway électrique. Aujourd'hui les travailleurs du transport et les résidents de Hamilton se battent contre la privatisation d'Hydro Ontario et les nombreux projets de transport privés. En ce moment les transports publics de la ville sont gérés par une autorité publique (HSR).

Des centaines de personnes ont participé au rassemblement, incluant des représentants d'ATU Ontario, du Conseil du travail du district de Hamilton, de la section locale 1005 des Métallos, du Syndicat canadien de la fonction publique et du SEFPO. Avec des drapeaux et des pancartes, ils ont fait honneur à la position audacieuse des travailleurs du transport en commun et des citoyens de Hamilton en 1906 et déclaré : Électricité publique ! Transports publics !

Dans l'appel au rassemblement émis par la section locale 107 de l'ATU on lit :

« Dans les années 1900, une compagnie privée, Cataract Power Company, détenait le HSR et fournissait l'électricité de Brantford à St. Catharines à des prix bien au-delà de la portée de la plupart des résidents. La grève a éclaté en 1906 lorsque le HSR a refusé d'honorer les termes d'un rapport d'arbitrage.

« Réalisant les rôles importants que l'électricité et le transport en commun joueraient pour sécuriser l'avenir, 10 000 résidents ont fait front avec les grévistes le 24 novembre 1906. Leurs actions ont créé la volonté politique de créer des systèmes d'électricité et de transport appartenant au public et exploités de façon publique par l'entremise d'Hydro Ontario.

« Ils ont reconnu la pertinence de l'électricité et du transport en commun abordables et fiables pour la viabilité économique durable d'un avenir prospère pour les générations à venir.

« Mais maintenant, le gouvernement Wynne veut nous faire reculer de 110 années et rendre l'électricité et le transport en commun inabordables et non viables, ce qui met en danger notre avenir économique.

« Il est temps de répliquer et d'envoyer un message à tous les politiciens que notre infrastructure vitale construite et payée par des générations d'Ontariens n'est pas à vendre. »





Grève des travailleurs du pont Blue Water en Ontario



Rassemblement de l'AFPC au pont Blue Water le 27 novembre 2016

Les quarante-sept travailleurs du pont Blue Water en Ontario ont déclenché la grève le 21 novembre après que leur employeur, la Société des ponts fédéraux limitée (SPFL), une société de la Couronne, ait mis fin aux discussions à la table de négociation. Parmi les grévistes, qui sont membres de la section locale 501 de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), on retrouve des préposés aux postes de péage, à l'entretien et au bureau de change ainsi que des concierges.

Le pont Blue Water, qui est opéré par la SPFL du côté canadien et par le département du Transport du Michigan du côté américain, est un des passages frontaliers les plus achalandés entre le Canada et les États-Unis. Il relie Port Huron au Michigan et Point Edward en Ontario. En tant que société de la Couronne, la SPFL relève du ministre fédéral des Transports.

La convention collective des travailleurs du pont Blue Water est échue depuis novembre 2014. Les travailleurs rapportent que la SPFL demande d'importantes concessions sur la question des avantages sociaux, des régimes de retraite, des congés de maternité et parentaux et des heures et horaires de travail. « Ce n'était que demandes de concessions à la table de négociation. Ils veulent changer ou éliminer à peu près tout ce que comprend la convention collective », a dit le président de la section locale 501 de l'AFPC, Paul Haney. Il a parlé de deux demandes de concessions en particulier. L'employeur veut changer la politique de mesures disciplinaires « d'une façon qui est inacceptable pour nos membres ». Il cherche aussi à modifier les clauses relatives aux avantages sociaux. En guise d'exemple, les avantages sociaux au travail cesseraient lorsque le travailleur atteint l'âge de 65 ans. Le syndicat n'accepte pas cette discrimination fondée sur l'âge.



Cette grève est la première de l'histoire du pont Blue Water. Le 24 novembre, les membres de l'AFPC et des supporters appartenant à d'autres syndicats ont organisé une manifestation sur l'heure du midi devant les bureaux de la Société des ponts fédéraux limitée à Ottawa. « La Société reçoit ses ordres du ministre », a dit Larry Rousseau, le vice-président exécutif régional de la région de la capitale nationale. Les travailleurs présents à la manifestation ont dit qu'ils tiennent le gouvernement fédéral responsable du refus de négocier de la SPFL et de ses demandes de concessions.



(Photos: AFPC, SIU-SDI)



Les cols bleus de Montréal annoncent un plan de recours collectif contre la ville si elle suspend l'indexation des pensions des retraités

Le 21 novembre, une centaine de cols bleus actifs et retraités ont manifesté devant l'Hôtel de ville de Montréal pour exiger que l'administration Coderre ne suspende pas l'indexation des pensions des retraités à compter du 1er janvier 2017, comme le permet la législation régissant les régimes de retraite des employés municipaux. « Si vous allez de l'avant avec ce projet, vous nous forcerez à intenter un recours collectif », a déclaré Jean Lapierre, le coordonnateur du Regroupement des retraités cols bleus de la Ville de Montréal.

Il s'agit du projet de loi 15, *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, adoptée à la fin de 2014 par le gouvernement majoritaire libéral de Philippe Couillard. La loi impose une restructuration antisociale des régimes de retraite des employés municipaux qui, en substance, retire les questions relatives aux régimes de retraite des travailleurs municipaux de la compétence de la négociation collective. La loi fixe le pourcentage des taux de cotisation pour les futurs régimes de retraite à 50-50 et interdit toute clause d'indexation automatique. Elle met fin aux conventions en vigueur et oblige les travailleurs et les retraités à payer 50 % des déficits actuariels prévus qui incombent aux municipalités. Les travailleurs doivent rembourser ces déficits bien qu'ils aient été en grande partie encourus à cause du refus des villes comme Montréal de mettre l'argent requis dans les régimes de retraite et en partie à cause de la politique d'investissement agressive des gestionnaires municipaux qui ont remis les épargnes des retraités aux spéculateurs et aux fraudeurs financiers. La loi permet aux villes d'annuler l'indexation obtenue et considère ce vol comme un moyen de rembourser les déficits !

Le conseil municipal de Montréal doit prendre une décision sur la suspension de l'indexation des pensions des retraités le mois prochain.

Dans une lettre au maire de Montréal, Denis Coderre, le Regroupement des cols bleus retraités de la ville de Montréal demande instamment au maire de ne pas suspendre cette indexation qui appauvrirait encore plus 5 600 familles qui en dépendent. Les auteurs de la lettre expliquent les circonstances particulières du plan de retraite des cols bleus, dans lequel l'indexation des rentes est de 0,5 % et 1 %, bien en deçà de la hausse du coût de la vie. Ils présentent des données qui montrent que de nombreux travailleurs retraités et leurs conjoints vivent déjà en-dessous du seuil officiel de pauvreté, contrairement à la propagande scandaleuse des médias monopolisés qui décrit les cols bleus comme des « gras durs » avec des pensions « en or ».

« Pour nous qui sommes à la retraite et pour qui il est trop tard pour décider de prolonger nos années de service, suspendre l'indexation des retraités serait, de la part du maire, une décision injuste et immorale et, à notre avis, illégale. Cette décision nous ferait subir un appauvrissement imprévisible », soutiennent les retraités.



oeuvre une décision de la Cour suprême en matière de services essentiels. L'aspect le plus important du projet de loi 4 est qu'il « reconnaît le droit de grève des travailleurs du secteur public » qui sont régis par ces lois. Ce droit, par contre, est limité par la nécessité d'assurer la vie, la sécurité et la santé du public. Le cas échéant, les syndicats et les employeurs devront négocier un protocole d'entente visant à fournir un minimum de services publics essentiels ». Aussi, la partie 95,41(3) du projet de loi 4 stipule que l'employeur ne peut embaucher des travailleurs de remplacement (scabs) pour accomplir « le travail des employés de l'unité de négociation qui sont en grève ou en lock-out ».

Il est intéressant de constater les arguments « en faveur de la LEPS et contre le CRT » mis de l'avant le 21 octobre dans une lettre par trois présidents d'université. Ces arguments peuvent se résumer ainsi : les travailleurs universitaires de l'Alberta devraient s'en tenir à la LEPS puisque celle-ci comprend aussi la « gouvernance collégiale » qui fonctionne bien dans un milieu universitaire parce qu'elle tient compte de toutes les opinions et fonde ses décisions sur les faits. Selon eux, un modèle fondé sur un code du travail serait inapproprié pour le milieu universitaire car rien dans l'expérience d'autres institutions au Canada ne permettrait de croire qu'un code du travail joué un rôle positif. (Par contre, les présidents ne fournissent aucune preuve qu'un code du travail ait joué un rôle négatif.) Les présidents prétendent appuyer le droit de grève des universitaires mais ajoutent que dans ce milieu la définition même de « services essentiels » devrait être tellement vaste qu'elle rendrait à toutes fins pratiques le droit de grève irréalisable. Par exemple, il faudrait tenir compte du bien-être des animaux de laboratoire, des ententes de recherche avec les tiers partis, des examens des étudiants, etc.[2] Enfin, les trois présidents prétendent que le choix statutaire et arbitraire d'unités de négociation par la LEPS plutôt que par les employés eux-mêmes est approprié puisque les travailleurs universitaires ont déjà leur « mot à dire » dans la gouvernance universitaire par d'autres moyens, par exemple, par le biais de la gouvernance collégiale. Aussi, le recours à tout processus d'appel vis-à-vis la négociation collective serait futile puisque le personnel universitaire est déjà consulté sur les questions d'ordre universitaire par le biais de la gouvernance collégiale et, de toute façon, les universités doivent décider elles-mêmes de leur mission.

Les arguments défendus par les trois présidents sont fondés sur des notions mythiques de comment les universités albertaines fonctionnent vraiment, c'est-à-dire par le biais de la « gouvernance collégiale » conjointe de deux instances. L'une de ces instances est le Conseil des gouverneurs (CG) de l'université, dont les membres sont ultimement nommés par le gouvernement provincial. Le CG est surtout responsable des questions financières. Traditionnellement, la majorité de ses membres, qu'on appelle de façon euphémistique des « membres du public », vient du secteur privé, ce qui accorde à ce secteur une influence considérable dans les décisions universitaires.[3] L'autre instance de gouvernance collégiale est le Conseil général de la faculté (CGF) - qu'on appelle aussi Sénat - qui est composé d'universitaires et qui gère tout ce qui touche à l'éducation. De façon pratique, par contre, la gouvernance collégiale par ces deux instances n'existe qu'en apparence seulement. Lorsque des administrateurs sont en désaccord avec une décision du CGF, ils soutiennent que la décision doit être confirmée par le CG auquel, en vertu de la LEPS, doit se soumettre le CGF. Le pouvoir de prendre les décisions finales est entre les mains du CG et non des universitaires. Le modèle de gouvernance collégiale est donc



davantage celui d'une compagnie privée que d'une véritable gouvernance collégiale. La réalité de la soi-disant gouvernance collégiale est depuis longtemps critiquée par les travailleurs universitaires. En fait, certaines universités au Canada ont rejeté ce fonctionnement inadéquat pour embrasser le modèle de gouvernance de Cambridge.[4]

Du point de vue des travailleurs universitaires de l'Alberta, quelles sont donc les principales faiblesses liées à la LEPS en tant que législation de gouvernance ? En voici quatre : 1) la LEPS nie à chaque association universitaire le droit de s'organiser comme elle le juge nécessaire en fonction de la volonté de ses membres ; 2) la LEPS accorde à l'employeur le droit de décider qui peut et qui ne peut pas être membre de l'unité de négociation[5] ; 3) la LEPS ne prévoit aucun devoir statutaire de négocier de bonne foi ; 4) La LEPS nie au personnel le droit de grève. De son côté, le Code des relations de travail de l'Alberta autoriserait chaque association académique de chaque institution à choisir elle-même comment s'organiser, accorderait à chaque association de chaque institution le pouvoir de décider qui peut et qui ne peut pas être membre, stipulerait le devoir statutaire de négocier de bonne foi et accorderait à chaque association le droit de grève. Les trois présidents prétendent dans leur lettre que le modèle du code du travail est incompatible avec le fonctionnement des universités, alors que ce modèle est déjà en place dans toutes les autres provinces. Sans doute que les présidents considèrent plutôt qu'un modèle de code du travail est incompatible parce qu'il retire le pouvoir décisionnel arbitraire du Conseil des gouverneurs et le remet aux travailleurs universitaires comme il se doit.

Passer d'une gouvernance en vertu de la LEPS à une gouvernance sous les auspices du Code des relations de travail serait un pas dans la bonne direction pour les travailleurs universitaires de l'Alberta. Actuellement, en vertu de la LEPS, les travailleurs universitaires de l'Alberta ont moins de droits et de protections que leurs collègues dans toutes les autres provinces du Canada. En vertu du CRT, ils bénéficieraient de certains droits et de certaines protections dont bénéficient déjà les autres travailleurs universitaires du Canada. Aussi, l'adoption des recommandations préconisées par les trois présidents d'université albertains résulterait en une régression qui laisserait les travailleurs universitaires avec encore moins de protections qu'ils en ont en ce moment. Ce que proposent les trois présidents nous ramènerait à l'époque où les travailleurs académiques ont commencé à s'organiser pour affirmer leurs droits en vertu de la législation du travail provinciale d'il y a quarante ans. Évidemment, le CRT n'est pas parfait et les travailleurs savent d'expérience qu'ils doivent lutter pour leurs droits quelle que soit la législation du travail et peu importe combien « équitable » elle prétend être. Il ne faut pas non plus oublier que la décision d'avril 2015 de la Fédération du Travail de la Saskatchewan c. la Saskatchewan déclare que le droit de grève est un droit protégé par la Charte, ce qui pourrait changer si la Charte était modifiée, plutôt que d'affirmer, comme il se doit, que ce droit est un droit humain inaliénable qui appartient à tous les travailleurs du fait qu'ils sont humains. Les travailleurs universitaires de l'Alberta, comme tous les travailleurs, devront donc continuer de lutter pour leurs droits en unité avec tous les autres travailleurs, qu'ils soient régis par le CRT ou la LEPS.

Notes

1.L'arbitraire de telles décisions juridiques est mise en évidence par une décision de 1987 de la Cour suprême du Canada en référence à une cause sur la *Loi sur les relations dans les services publics* (Alberta) à l'effet que la Charte NE GARANTIT PAS le droit de grève.

2. Une définition aussi large de services essentiels n'a jamais été appliquée dans les autres provinces canadiennes où les organisations universitaires opèrent en fonction des Codes du Travail. En plus, la décision de la FTS c. la Saskatchewan précise qu'une définition large de services essentiels constitue une ingérence dans le droit de grève.

3. Un bon exemple de ceci est la controverse à l'Université de Calgary entourant les liens entre plusieurs administrateurs, dont le président, et le monopole énergétique Enbridge. L'université a ouvert un centre de recherche énergétique financé par Enbridge en 2012. Plusieurs ont demandé si Enbridge se servait de ses liens pour s'ingérer dans les prises de décisions de l'université.

4. À l'Université de Cambridge au Royaume-Uni la responsabilité de la prise de décisions pour toutes questions universitaires et non universitaires relève des administrateurs et de la faculté. Tous les 3000 membres de l'instance de gouvernance de l'université -- le *Regent House* -- ont le droit de voter sur chaque question d'importance, d'établir la politique et de prendre des décisions portant sur la direction stratégique de l'université. Ce modèle de prise de décisions existe à Cambridge depuis sa fondation il y a 800 ans.

5. La désignation est particulièrement problématique pour les universitaires à contrat de l'Alberta puisque ceux-ci sont acceptés comme membres par leurs associations universitaires lorsqu'ils sont sous contrat mais perdent leur droit d'être membres lorsqu'ils sont en attente d'un nouveau contrat.



NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca